



club alpin français du Comminges

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LES ADHERENTS AU CAF COMMINGES

A. Conditions d'accès

- L'accès à la S.A.E. est autorisé uniquement aux adhérents à jour de leur cotisation et de la cotisation spécifique SAE (gratuit pour les encadrants du club, les membres du Comité Directeur et pour les enfants inscrits à l'Ecole d'Escalade). Il est toléré 2 essais sans ces cotisations. Au-delà ils devront s'acquitter de ces cotisations auprès d'un cadre habilité.
- L'accès à la S.A.E. par le biais du CAF Comminges est possible uniquement pendant les créneaux horaires qui lui sont attribués par la Mairie de Saint-Gaudens (voir planning).
- Au sein de ces créneaux horaires, le CAF Comminges a défini différents types de séances. Il existe 4 types de créneaux pour accéder à la SAE
 - EE : Cours de l'école d'escalade (réservé aux mineurs inscrit à l'école d'escalade)
 - Cours débutant : Séance encadrée par un encadrant du club,
 - Autonome : Séance surveillée par un encadrant, niveau 2 du livret escalade FFCAM d'escalade requis (ou équivalent).
 - Libre : pas d'encadrant requis, niveau 3 du livret escalade FFCAM requis (ou équivalent), **Adulte uniquement.**
- A chaque début de séance, l'utilisateur devra emmarger sur la feuille de présence
- L'utilisateur devra grimper avec son badge d'identification (fourni par le club) accroché à son baudrier. Toute personne sans badge devra se faire connaître impérativement du responsable de séance.
- **L'accès à la SAE est limité à 78 personnes.**



club alpin français du **Comminges**

B. Règles d'utilisation

1. Présence d'un responsable

- Chaque séance doit être supervisée par un cadre habilité, responsable de l'application de ce règlement à l'exception des séances « libre »
- Le responsable aura toute autorité pour interdire l'accès de la S.A.E. à toutes personnes ne respectant pas le présent règlement et/ou les normes de sécurité inhérentes à la pratique de l'escalade.

2. Respect des autres usagers

- Il est interdit de déposer des affaires personnelles autres que celles utilisées pour la pratique sur la zone d'escalade ; il est donc demandé aux utilisateurs de laisser leurs affaires personnelles aux vestiaires ou à défaut dans les caisses qui sont mise à disposition des adhérents.

Le CAF Comminges ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

3. Utilisation du matériel collectif

- Le CAF Comminges peut mettre à disposition du matériel pour les nouveaux adhérents.
- Le matériel individuel mis à disposition doit être remis aux responsables après utilisation pour contrôle



club alpin français du Comminges

C. Responsabilités

1. Généralités

- Les adultes (personnes de 18 ans ou plus) grimpent sous leur propre responsabilité
- La pratique de chacun doit être adaptée à son niveau
- Les séances « Cours débutants », « Autonomes » et « Libres » sont autorisées uniquement aux adultes (*Voir cas particulier pour les mineurs*)
- Un adulte autonome, non diplômé fédéral, peut faire grimper sous sa responsabilité maximum trois mineurs.

2. Cas Particuliers pour les mineurs :

- **Sa présence devra être signalée au responsable de séance**
- Les enfants du groupe compétition de l'école d'escalade peuvent grimper lors des séances « Autonomes » sans présence de représentant légal. Ils seront sous la responsabilité du responsable de séance.
- Un mineur de plus de 16 ans ayant une autorisation parentale (*Annexe 1*) peut accéder à la SAE sur les séances « Cours débutants » ou séances « Autonomes » sans la présence d'un adulte légalement responsable. Pour les séances « Autonomes » il devra répondre aux mêmes exigences qu'un adulte.
- Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte légalement responsable possédant au minimum le Niveau 2 du livret d'escalade FFCAM ou accompagnés par un adulte responsable possédant au minimum le Niveau 2 du livret d'escalade FFCAM ainsi que **l'autorisation parentale** (*Annexe 1*) :
 - ➔ Enfant titulaire du niveau 2 : grimpe et assurage sous la responsabilité de l'adulte référent
 - ➔ Enfant non titulaire du niveau 2 :
 - Escalade en tête INTERDIT
 - Assurage en moulinette UNIQUEMENT avec présence d'une personne titulaire du niveau 2. Le responsable de séance sera seul



club alpin français du Comminges

habilité à juger de ses capacités à le faire.

-Toutefois, il lui sera possible de passer son Niveau 2 du livret d'escalade FFCAM après 1 ans d'adhésion au club. Ce dernier sera validé par un cadre habilité du club lors des séances «Cours débutants» ou «Autonomes». A la suite de sa validation, il restera sous la responsabilité d'un adulte responsable.

Le club encourage et conseille fortement aux mineurs de moins de 16 ans à intégrer l'école d'escalade afin d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à une pratique autonome.

D. Règles spécifiques

- L'escalade en moulinette dans les couloirs 5 à 16 est autorisée uniquement si toutes les dégaines sont clippées ou à minima les dégaines identifiées par un scotch rouge.
- Dans les couloirs 1 à 4 ET 17 à 26, il est conseillé de déclipper les dégaines à la descente pour faciliter la grimpe en tête des autres utilisateurs
- Durant les périodes pendant lesquelles il n'y a pas de « COURS DEBUTANTS » : les personnes non titulaires du niveau 2 sont acceptées aux séances « AUTONOMES » MAIS doivent s'inscrire obligatoirement en début de séance auprès du responsable de séance. Ces personnes ne pourront grimper et/ou assurer en tête uniquement avec l'autorisation du responsable de séance.
- Après avoir réalisé une voie, il est obligatoire de faire tomber la corde si celle-ci n'est pas clippée correctement dans un relais.
- Après avoir réalisé une voie, il est obligatoire d'enlever son nœud d'encordement en bout de corde.



club alpin français du **Comminges**

E. Recommandations particulières pour la pratique de l'escalade en salle

1. Vérifiez que la surface de réception soit dégagée.
2. Vérifiez la mise en place des tapis de réception (positionnement, liaison).
3. **Pour la grimpe en tête, parade obligatoire jusqu'au premier point.**
4. Si vous ne grimpez pas, ne restez pas sous un grimpeur évoluant sur le pan ou sur mur.
5. Pensez à faire un nœud en bout de la corde, côté brin dormant.
6. Vérifiez la mise en place de votre cuissard suivant les indications du fabricant.
7. Vérifiez votre nœud d'encordement et cela assez fréquemment, **n'oubliez pas votre nœud d'arrêt ! Il est obligatoire.**
8. Avant toutes manœuvres, avec votre coéquipier(ère), habituez-vous à effectuer un contrôle réciproque : cuissard, nœud d'encordement, assurage.
9. N'encombrez pas votre cuissard de matériel inutile.
10. Mousquetonnez tous les points d'ancrage.
11. Avant de descendre en moulinette, regardez si votre coéquipier (ère) est attentif (ive) et bien prêt(e) à vous descendre en respectant les consignes de sécurité.
12. Si vous constatez qu'une prise tourne ou qu'elle est cassée, prévenez le responsable de la SAE.



club alpin français du Comminges

Lorsque vous assurez :

- 1 Soyez attentif, ne vous laissez pas distraire, votre coéquipier doit pouvoir vous faire totalement confiance lorsqu'il grimpe.
- 2 Pour l'assurage, il est recommandé d'utiliser le matériel prévu à cet effet : le tube, le panier, la plaquette, le Gri-gri, le Reverso, Toucan...
- 3 Le 8, étant un appareil conçu à l'origine pour la descente en rappel, est INTERDIT. Au besoin le club peut m'être du matériel d'assurage à disposition
- 4 Utilisez une technique d'assurage en vigueur en suivant les indications du fabricant.
- 5 Pour les 2 ou 3 premiers points d'ancrage, écartez-vous du " couloir de chute " sans gêner la cordée voisine.
- 6 Lors de la descente, moulinez régulièrement et assez lentement pour la sécurité de votre coéquipier et afin de ne pas brûler la corde.
- 7 Communiquez clairement avec votre partenaire lors des manœuvres de corde.
- 8 **Toujours parer son coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurage.**

F. Motifs d'exclusion

Le CAF Comminges se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement ou ayant un comportement dangereux.